

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES



MAPA 2022-1005

Apports théoriques en aromathérapie scientifique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(C.C.T.P)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché concerne la formation « Apports théoriques en aromathérapie scientifique » pour le GHT Hainaut Cambrésis.

Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

L'accord cadre est conclu sans minimum et avec un maximum de 50 000 € H.T. par période d'exécution.

Il s'adresse, à sa date de notification, aux établissements suivants membres du Groupement Hospitalier de Territoire du Hainaut-Cambrésis :

- Centre Hospitalier de Valenciennes
- Centre Hospitalier de Denain
- Centre Hospitalier de Hautmont

Cette action de formation s'adresse à l'ensemble des personnels utilisant l'aromathérapie dans leur pratique de soins et s'inscrit dans le cadre du Plan de Formation 2022 des établissements au titre des actions visant à garantir, maintenir ou parfaire les connaissances et la compétence des agents en vue d'assurer :

- leur adaptation immédiate au poste de travail
- leur adaptation à l'évolution prévisible des emplois
- le développement de leurs connaissances ou compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances ou compétences (2° article 1^{er} du décret n°2008-824 du 21 août 2008 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière).
- le développement professionnel continu

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS DU GHT du HAINAUT-CAMBRESIS CONCERNES PAR LE MARCHE A SA DATE DE NOTIFICATION

<p>CH VALENCIENNES Avenue Désandrouin 59300 Valenciennes</p> <p>12 pôles médicaux et médico-techniques, 1 pôle administration générale, 1 pôle logistique. 4300 employés et 110 métiers.</p> <p>376 praticiens hospitaliers temps plein.</p>	<p>Médecine: 561 lits Chirurgie: 198 lits Gynéco-obstétrique: 88 lits Psychiatrie: 152 lits SSR: 90 lits</p> <p>Long séjour: 435 lits EPHAD/Hébergement.</p> <p>Consultation: 176 600 Passage aux urgences: 71 491 Accouchement: 3158 Interventions chirurgicales: 28 685 Acte de biologie: 3 345 000</p>
<p>CH HAUTMONT 136, avenue Gambetta 59330 Hautmont</p> <p>7 praticiens hospitaliers</p>	<p>SSR: 41 lits Long séjour: 40 lits</p>
<p>CH DENAIN 25 bis, rue Jean Jaurès 59723 Denain</p> <p>97 praticiens hospitaliers</p>	<p>Médecine : 123 lits Chirurgie : 57 lits Gynéco-obstétrique : 22 lits Psychiatrie : 47 lits SSR : 50 lits Long séjour : 60 lits Consultation: 44 627 Passage urgences: 29 691 Accouchements: 933</p>

ARTICLE 3 : ALLOTISSEMENT

Dans la présente consultation, un allotissement a été défini comme suit :

Lot 1 : Apports théoriques en aromathérapie scientifique

ARTICLE 4 : MONTANT DU MARCHE

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum et pour un montant maximum de 200 000€ sur toute la durée du marché

Les bons de commande seront notifiés par chaque centre hospitalier au fur et à mesure des besoins.

ARTICLE 5 : CONTEXTE DU PROJET DE FORMATION

Le Centre Hospitalier de Valenciennes est un établissement hospitalier public de santé qui regroupe les disciplines de MCO, Psychiatrie et Médico-social, de 2 000 lits.

Il regroupe plus de 5200 agents de toutes catégories : médicale, soignante, médico-technique, technique et administrative.

Il se situe en France parmi les centres hospitaliers généraux de premier plan, à la fois par sa taille et par la diversité des services offerts.

Le positionnement régional et la zone de recrutement du Centre Hospitalier de Valenciennes le situent au deuxième rang après le CHRU de Lille.

Le Centre Hospitalier de Valenciennes est établissement support du GHT du Hainaut-Cambrésis comprenant 12 établissements : Cambrai, Denain, Felleries-Liessies, Fourmies, Haumont, Jeumont, Le Cateau, Le Quesnoy, Maubeuge, Saint Amand Les Eaux et Valenciennes.

L'établissement est organisé en 14 pôles d'activité dont 12 pôles médicaux et médico-techniques, 1 pôle administration et 1 pôle logistique.

Les pôles inscrits dans une démarche d'aromathérapie scientifique sont :

- Pôle 1 : Radiologie
- Pôle 3 : Pharmacie
- Pôle 4 : Chirurgie
- Pôle 5 : Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente
- Pôle 6 : Personnes âgées
- Pôle 7 : Psychiatrie
- Pôle 8 : oncologie médicale
- Pôle 10 : Mère-enfant
- Pôle 11 : Spécialités médicales, Dialyse
- Pôle 12 : Santé Publique
- Pôle 15 : SSR

Il existe une implication médicale et pharmaceutique dans la démarche, et de la cellule clinique institutionnelle.

A la demande du COMEDIMS depuis décembre 2013, un groupe institutionnel en aromathérapie a été créé.

C'est dans ce contexte que le Centre Hospitalier souhaite mettre en place une action de formation en aromathérapie au sein de l'établissement.

ARTICLE 6 : ENJEUX DE LA FORMATION

-
- Faire reconnaître l'aromathérapie comme une offre de soins complémentaire et/ou de substitution (quand l'allopathie a atteint ses limites)
 - Mettre en place une démarche d'harmonisation des connaissances et des pratiques en aromathérapie scientifique
 - Sécuriser le dispositif de prise en charge à chaque étape de sa mise en œuvre

ARTICLE 7 : OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif sera pour les apprenants :

- ◇ D'acquérir et consolider les connaissances théoriques et pratiques en aromathérapie scientifique
- ◇ De mobiliser ces connaissances pour :
 1. Reconnaître les situations cliniques pouvant bénéficier d'une approche non médicamenteuse (en complémentarité de la médecine conventionnelle).
 2. Identifier les indications et contre-indications à l'utilisation des huiles essentielles et huiles végétales.
 3. Etre capable de proposer l'utilisation d'une huile et/ ou une synergie devant un symptôme
 4. Etre capable de mettre en place la surveillance (évaluation de l'efficacité et des EI éventuels) du patient bénéficiant de cette thérapeutique et sa traçabilité.

ARTICLE 8 : CONTRIBUTION ATTENDUE

La formation dispensée pourra être reconnue DPC.

La formation sera décomposée d'un socle commun et de journées complémentaires plus spécifiques concernant les personnes âgées, femmes enceintes, enfants ainsi qu'une journée d'actualisation des connaissances. En ce sens l'organisme devra répondre aux 4 items.

ARTICLE 9 : CONTENU DE LA FORMATION

1. SOCLE COMMUN

Le contenu du programme doit comprendre impérativement les prérequis de base à l'utilisation des huiles essentielles et huiles végétales. Elle s'articulera entre apports théoriques purs, mise en situations des participants par demande d'élaboration de propositions thérapeutiques et l'étude de certaines pathologies courantes ou symptômes (constipation, insomnie, douleur, céphalées, contractures musculaires, gastro-entérologie, bronchite, angine...)

1. Historique des plantes aromatiques
2. Définitions
 - a. Huiles essentielles – définition HE et HV

-
- b. Qu'est-ce que l'aromathérapie ?
 3. Les molécules aromatiques
 - a. Les principes d'extraction des molécules aromatiques
 4. Critères de qualité des Huiles essentielles - critères de choix d'une HE de qualité médicale
 5. Propriétés physiques
 6. Mode d'action des molécules aromatiques
 7. Les différentes catégories
 8. Les familles thérapeutiques
 9. Les familles biochimiques
 10. Liens entre familles thérapeutiques et familles biochimiques
 11. Toxicité et Contre-indications, calculs de doses
 12. Précautions d'emploi
 13. Voies d'administration
 14. Actions des HE
 - a. L'action anti-infectieuse
 - b. L'action anti-inflammatoire
 - c. L'action antispasmodique
 - d. L'action circulatoire
 - e. L'action digestive
 - f. L'action apaisante nerveuse
 15. Etude de quelques huiles essentielles
 16. Les huiles végétales
 - a. Présentation des huiles végétales de base
 - b. Propriétés
 - c. Utilisation
 17. Exercices pratiques de propositions thérapeutiques selon cas cliniques (propositions de synergie, de posologie et de voie d'administration selon situation) par les participants :
 18. Intervention sur les spécificités du CHV par les membres du groupe aromathérapie

2. MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES pour les personnes ayant bénéficié du socle commun

1. Actualisation des connaissances – revue des évolutions récentes
2. Critères de choix d'une HE, rappels sur leur manipulation (ex : notion de densité des HE avec nombre de gouttes par ml)
3. Rappels sur la Voies d'administration
4. Rappel sur la relation structure/activité selon les familles biochimiques
5. Principales propriétés pharmacologiques des principales familles biochimiques
6. Mécanismes d'action
7. Utilisation de l'olfactothérapie
8. 20 HE les plus courantes – propriétés et contre-indications Rappel sur la toxicologie: doses max, précautions d'emploi, toxicité selon voies d'Administration, contre-indications selon âge, pathologies, grossesse en cours.
9. Conduite à tenir si « accident »
10. Usage hospitalier et les règles de bonne pratique.
11. Mise en pratique sur la base d'un protocole du CHV

3. AROMATHERAPIE chez la FEMME ENCEINTE et en PEDIATRIE

Durant la grossesse « Comment calmer les « petits maux » de la grossesse » :

1. Pyrosis, nausées, vomissements
2. Constipation
3. Insomnie
4. douleurs ligamentaires
5. Douleurs lombaires
6. Dermatologie, problèmes de peau et grossesse

Durant l'accouchement :

1. La gestion de la douleur du travail
2. Le déclenchement du travail
3. La dystocie cervicale
4. Le faux travail

Les suites de couches :

1. Les crevasses du mamelon
2. La dépression du post partum
3. Le sevrage de l'allaitement maternel
4. La stimulation de la montée laiteuse
5. Œdème/ecchymose
6. Céphalées
7. Le périnée
8. Les hémorroïdes

Ce volet portera également sur l'utilisation des huiles essentielles auprès des enfants au regard des effets sur :

1. ORL : toux sèche, toux grasse
2. Bronchiolite, Sinusite, Angine
3. Céphalées
4. Constipation
5. Dermatologie : érythème fessier, eczéma, impétigo, infection fongique, croute de lait, l'acné de l'adolescent
6. Troubles digestifs : nausées, vomissements, diarrhées, constipation
7. Trouble du sommeil
8. Anxiété, angoisse, agitation
9. Pédiculose
10. Poussée dentaire
11. Douleur de l'enfant, aigue ou chronique

4. AROMATHERAPIE et PERSONNES AGEES

Pour ce volet le contenu du programme devra préciser les actions des huiles essentielles en direction de la population âgée au regard des effets :

- Anti inflammatoire
- Antispasmodique
- Anti infectieux

-
- Circulatoire
 - Digestif
 - Assainissant
 - Prise en charge en soins palliatifs (lâcher prise)

Ceci associé à des exercices pratiques entre les personnels formés puis dans un second temps avec des résidents.

Cette formation viendra compléter les apports du tronc commun à l'aromathérapie énoncés précédemment.

ARTICLE 10 : SPECIFICITES PEDAGOGIQUES

Le référencement DATADOCK de l'organisme est obligatoire. A défaut, l'offre sera non conforme. Le référencement DPC pourra être fourni en supplément.

Les formateurs doivent être médecin ou pharmacien. Ils devront justifier d'une expérience clinique solide avec un cursus de formation et une expérience professionnelle en aromathérapie (pièces à fournir).

Les CV des formateurs devront être fournis et seront pris en compte dans l'analyse des offres.

Les enseignements feront l'objet d'un étayage obligatoire par des articles scientifiques et références bibliographiques mis à disposition des participants.

Méthodes pédagogiques : le prestataire fera des propositions combinant des apports théoriques et pratiques, des échanges d'expériences.

Les supports de cours seront rédigés totalement en langue française.

Chaque stagiaire repartira avec un support pédagogique papier ou numérique.

La proposition financière fera apparaître un prix/jour/groupe pour prix pédagogique et coûts annexes inclus sans augmentation sur la durée du marché (exception faite de l'ajustement éventuel, prévu au CCAP).

ARTICLE 10 : PUBLIC CIBLE ET CONDITIONS DES PRESTATIONS

Public cible : Médecins, pharmaciens, cadres de santé, IDE et spécialisés, Aides-soignants, auxiliaires de puériculture, Sages-femmes, manipulateurs en électroradiologie, kinésithérapeutes, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, préparateurs en pharmacie, secrétaires médicales....

Pour le Centre Hospitalier de Valenciennes : groupes de 20 à 40 personnes selon le programme.

Le nombre estimatif de groupes est estimé à entre 1 et 6 groupes pluri professionnels par an (médecins et paramédicaux).

Pour le Centre Hospitalier de Denain : le nombre estimatif de personnes à former est estimé à environ 1 groupe de 10 personnes par an.

Pour le Centre Hospitalier d'Hautmont : le nombre estimatif de personnes à former est estimé à environ 1 groupe de 5 personnes par an.

La formation se déroulera en intra dans les locaux du Centre Hospitalier de Valenciennes pour Valenciennes et Hautmont, et dans les locaux du Centre Hospitalier de Denain pour Denain, en présentiel. Le e-learning et/ou la visio pourraient être envisagés pour certains contenus avec évaluation en fin de module.

Les durées souhaitées sont de 3 jours pour le socle commun, 1 jour pour l'actualisation des connaissances, 2 jours pour le volet mère/enfant, 2 jours pour le volet gériatrique.

Le premier jour, la formation commencera à 9 heures. Les jours suivants, les horaires pourront être redéfinis entre le formateur et les stagiaires. Le prestataire précisera le nombre réel d'heures de cours par jour.

Du matériel pédagogique peut être mis à disposition (paper-board, rétroprojecteur, vidéo projecteur, informatique...). Il est indispensable de le prévoir et de le réserver auprès du service de la Formation Continue au moins 30 jours avant le démarrage de la formation. En cas de e-learning, l'accès au support devra être vérifié quelques jours avant la prestation. Un essai obligatoire sera réalisé 20 minutes avant la prestation.

Une liste de présence sera remise chaque jour au formateur. Celle-ci devra être émargée par l'ensemble des participants et déposée chaque soir auprès de l'accueil du Centre de Documentation d'Information et de Formation.

ARTICLE 11 : EVALUATION

Un questionnaire d'acquisition de connaissances devra être remis aux participants et corrigé par le formateur.

L'évaluation de l'intégration des connaissances se fera également tout au long de la formation par l'évaluation de la capacité du participant à faire des propositions pertinentes de synergies et de conduite thérapeutique.

Un questionnaire de satisfaction devra être remis également en fin de formation à tous les stagiaires et transmis au Service de formation continue du Centre Hospitalier de Valenciennes.

Les conditions d'évaluation doivent répondre aux critères DPC.

Le référencement DATADOCK de l'organisme est obligatoire. A défaut, l'offre sera non conforme. Le référencement DPC pourra être fourni en supplément.

Le formateur devra relever les présences même en situation de e-learning.

ARTICLE 12 : DIVERS

L'accès au self est possible. Les formateurs peuvent y déjeuner en se munissant au préalable d'une carte d'intervenant auprès de la DRH.

Les règles de distanciation sociale et d'hygiène devront être respectées par le formateur et les participants. Charge au formateur de faire respecter ces règles.

Aucune vente de produit afférente à la formation n'est autorisée.

Lu et accepté sans réserve
(Signature et cachet)